

Commune :

HOCHSTATT

Département :

HAUT-RHIN



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 novembre 2009

Sont présents : Monsieur Michel WILLEMANN, Maire

MM. et Mmes BARTH Marie-Thérèse, HECKLEN Matthieu, HAENLIN Thierry, HARTMANN Mathieu, GENDRIN Michel, SCHLIENGER Hugues, FRAN CZAK Jean-Marie, REINAUER Huguette, LOCHER Guy, FOURNIER Marie-Rose, BADER Jean-Pierre, FAURE Roger, BUIRETTE Martine, BACH Antoine.

Sont absentes excusées :

Mademoiselle HASSLER Elisabeth qui donne procuration à Monsieur le Maire
Madame WEISS Guilaine qui donne procuration à Monsieur Matthieu HECKLEN
Monsieur ECKENFELS Jacques qui donne procuration à Monsieur Guy LOCHER

Est absent :

Monsieur PRINZBACH David

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 14 septembre 2009**
2. **Urbanisme**
 - Déclarations préalables
 - Permis de construire
3. **Acquisition de terrain – Succession LEHMANN**
4. **Finances**
 - Encaissement de chèques
 - Modification des modalités de versement de la prime de fin d'année allouée au personnel communal
 - Dégrèvement fiscal
 - Vente de terrain
 - Programme des travaux d'exploitation et des travaux patrimoniaux – Exercice 2010
 - Information
5. **Compte rendu de délégation**
 - Eclairage public pour les rues Haenlin et de Zillisheim
 - Fourniture et pose de regards hors marché au niveau de la zone sportive
6. **Travaux**
 - Branchements EDF pour le bâtiment vestiaires - douches
 - Rénovation de l'Eglise : choix du maître d'oeuvre
 - Réhabilitation d'une ancienne décharge : choix du maître d'oeuvre
 - Enfouissement réseau câble – Rue Haenlin prolongée
 - Information
 - Comptage directionnel, abords de la mairie
 - Avancement des travaux rue Haenlin prolongée
 - Avancement des travaux Vestiaires – Douches
 - Avancement des travaux Terrain de foot.

7. Personnel

- **Modification de l'Etat des effectifs**

8. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – exercice 2008

9. Divers

- **Résultat Opération Brioches**
- **Remerciements**

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance : Monsieur David PRINZBACH

1. Approbation du procès verbal du 14 septembre 2009

Monsieur BADER fait observer une faute au niveau du point n°7 « Opération Brioches »

- « se déroulera » et non « ce déroulera ».

N'appelant pas d'autres remarques ou corrections, le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2009 est adopté à l'unanimité.

2. Urbanisme

2.1. Déclarations préalables

Déposée par Monsieur Eric FAESCH, domicilié à HOCHSTATT – 3, rue du Dammberg pour la pose d'un abri de jardin en ossature bois et la création d'une fenêtre de toit sur le terrain cadastré section 7 – parcelles 481, 479, 548 et 483.

Déposée par Monsieur Michel CAPRON, domicilié à HOCHSTATT – 14, rue Claude Debussy pour l'implantation d'une clôture en bois sur limite séparative en remplacement de thuyas sur le terrain cadastré section 7 – parcelle 549.

Déposée par Monsieur Alfred BAUMGART, domicilié à HOCHSTATT – 6, rue des Plumes pour l'installation d'un vélux sur la toiture de la maison d'habitation cadastrée section 1 – parcelles 48 et 49.

Déposée par Monsieur Jocelyn BAUM, domicilié à HOCHSTATT – 38, rue de Heimsbrunn pour la construction d'un abri en bois sur le terrain cadastré section 07 – parcelle 680/95.

Déposée par Monsieur Philippe SCHMITT, domicilié à HOCHSTATT – 14, rue du Dammberg pour l'aménagement d'une piscine structurée acier, enterrée, forme ovale, sur le terrain cadastré section 4 – parcelle 266.

Déposée par Monsieur Jean-Bernard KLOCK, domicilié à HOCHSTATT – 2, rue des Nénuphars, pour la construction d'un garage sur le terrain cadastré section 20 – parcelle 54.

Déposée par Monsieur Gérard DEYBER, domicilié à HOCHSTATT – 8, route de Didenheim, pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la maison d'habitation située section 5 – parcelles 528, 527, 524 et 523.

Un avis favorable a été émis pour toutes ces déclarations préalables.

Déposée par le Cabinet de Géomètres FRANTZ à HEGENHEIM pour le compte des conjoints MARLAIX pour la réalisation d'une division foncière en 3 lots en vue de la construction de maisons sur le terrain cadastré section 5 – parcelles 549 et 550.

Avis défavorable :

- Justifier la propriété des parcelles destinées à accéder aux terrains
- Insuffisance de la largeur de voirie
- Prévoir une place de retournement pour les secours
- Justifier les raccordements aux réseaux
- Un permis d'aménager est indispensable

Déposée par le Cabinet de Géomètres Rémi OSTERMANN à RIEDISHEIM pour le compte de Monsieur Claude FLOREANI, domicilié à RIEDISHEIM – 161, rue de Habsheim pour la division foncière de 9,33 ares, classée en zone UC, section 18 – parcelle 324 sur le terrain sis 19, rue Bellevue, d'une superficie de 10,28 ares.

Avis réservé, car le terrain section 18 – parcelle 324, d'une surface de 10,28 ares est classé en zone N. Aucune construction ou aucun aménagement de dépôt n'est autorisé.

Déposée par la Sarl Eric HERNANDEZ, sise à MULHOUSE – 17, rue Schoenberg pour le compte de Madame Béatrice MICHELIN, domiciliée 39, Quai de l'Alma à MULHOUSE pour la division foncière du terrain section 18 – parcelles 290, 291 et 292.

Avis favorable, sous réserve d'obtenir de l'AFU la Montagne l'autorisation d'accès par la rue de la Montagne, ainsi que l'autorisation de raccorder ce lot aux réseaux, propriété de l'AFU.

2.2. Permis de construire

Déposé par Monsieur Mathieu SCHMERBER, domicilié à HOCHSTATT – 1, Impasse des Abeilles, pour l'aménagement des combles avec création de chambres au niveau de la maison d'habitation sur le terrain cadastré section 4 – parcelle 81.

Un avis favorable a été émis pour cette demande de permis de construire.

Déposé par les Maisons ACADIS à KINGERSHEIM pour le compte de Monsieur et Madame Deyan MILJKOVIC, pour la construction d'une maison individuelle d'habitation au 33, rue Soland, sur le terrain cadastré section 5 – lot N° 4.

Déposé par les Maisons ACADIS à KINGERSHEIM pour le compte de Monsieur Manuel RAMOS et Madame Christelle PRUNET, pour la construction d'une maison individuelle d'habitation au 33, rue Soland, sur le terrain cadastré section 5 – lot N° 3.

Déposé par les Maisons ACADIS à KINGERSHEIM pour le compte de Monsieur Sébastien LIBSIG, pour la construction d'une maison individuelle d'habitation au 33, rue Soland, sur le terrain cadastré section 5 – lot N° 2.

Un avis défavorable a été émis pour ces trois derniers permis de construire

- Pas de justification de propriété des parcelles
- Plans de situation et parcellaires manquants
- Largeur de voirie insuffisante : prévoir une place de retournement pour les secours
- Justifier des raccordements aux réseaux
- Le permis d'aménager est indispensable.

2.3. Permis de démolir

Déposé par OPTIHOME à ZILLISHEIM pour le compte des conjoints MARLAIX, pour la démolition d'un poulailler situé sur le terrain 33, rue Soland à HOCHSTATT, section 5 – parcelles 549 et 550.

Déposé par Madame Karine KOCH, domiciliée à PFASTATT LE CHATEAU – 15, Porte de Pfastatt, pour la démolition de la grange et du garage situés 14, Grand'Rue à HOCHSTATT, section 2 – parcelle 75

Un avis favorable a été émis pour ces demandes de permis de démolir.

3. Acquisition de terrain : Succession LEHMANN

Dans le cadre de la succession LEHMANN, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune se porte acquéreur d'une partie des biens cadastrés en zone UA, section 1 – parcelle 152, sis au 35, Grand'Rue.

Lors de son expertise, le Service des Domaines a déterminé la valeur vénale actuelle de l'ensemble des biens à 151 000 €.

Cette évaluation est effectuée en fonction des données du marché, mais ne tient pas compte :

- des coûts que pourraient éventuellement générer l'application du décret N° 96-97 du 07 février 1996 et des textes subséquents relatifs à l'amiante ;
- de la présence éventuelle de plomb ou d'insectes xylophages ;
- des frais de démolition qui s'élèvent à environ 25 000 € ;

ramenant donc la valeur globale à 126 000 €, pour une superficie de 7,67 ares, soit 16 427,64 € l'are.

Dans son rapport, l'inspecteur en charge de l'estimation précise que l'évaluation faite correspond à la valeur vénale actuelle ; si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an, une nouvelle consultation du Service des Domaines serait nécessaire.

Monsieur le Maire précise qu'une copie de l'avis des Domaines a été adressée pour information à Madame LIMBERGER, fille des feus époux LEHMANN, propriétaires desdits biens.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, entérine l'avis de la Commission de Travaux et donne son accord de principe quant à l'acquisition d'une partie des biens sis 35, Grand'Rue, cadastrés section 1 – parcelle 152.

4. Finances

4.1. Décision Modificative N° 3

Afin de régulariser la situation déficitaire du compte 21568 – Opération 018, afférent aux acquisitions de matériel et d'outillage pour les sapeurs-pompiers, Monsieur le Maire propose un transfert de crédit du compte 2313 – Opération 019 : Zone sportive.

Section d'investissement :

Opération 019 : Zone sportive – article 2313	- 160,- €	
Opération 018 : Sapeurs-pompiers – article 21568		160,- €

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
approuve à l'unanimité le transfert de crédit proposé.

4.2. Encaissement de chèques

Le Conseil Municipal approuve l'encaissement de trois chèques émanant de :

- la CIADE, d'un montant de 745,-€ représentant une ristourne de 10 % de la cotisation de la Commune sur l'exercice 2008.
- la classe 1929, d'un montant de 337,91 € représentant un don pour la Commune, suite à la clôture par l'association de son compte bancaire.
- la compagnie d'assurance ALSAMUT, d'un montant de 1 331,10 €, représentant les indemnités journalières de Madame Monique LODA, placée en congé de longue maladie depuis le 27 mai 2009 et jusqu'au 26 novembre 2009 inclus.
Ces indemnités journalières couvrent la période allant du 1^{er} ou 30 septembre 2009.

4.3. Modification des modalités de versement de la prime de fin d'année allouée au personnel communal

Par délibération en date du 17 novembre 1997, le Conseil Municipal décidait de maintenir pour le personnel communal, le paiement de la prime de fin d'année qui était payée avant 1984 par le GAS (Groupement d'Action Sociale du Personnel des Collectivités affiliées au Centre de Gestion du Haut-Rhin) et de garder les mêmes modalités d'attribution de cet avantage.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire propose, en ce qui concerne les modalités de versements, d'allouer cette prime en 1 fois avec le traitement du mois de novembre à compter de cette année et pour les années futures, de sorte que les agents puissent en bénéficier au moment des fêtes de fin d'année.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide que la prime de fin d'année sera versée en une fois avec le traitement du mois de novembre, à compter de cette année et pour chaque année ultérieure ;
- charge Monsieur le Maire de la répartition individuelle de ce crédit.

4.4. Dégrèvement fiscal

Madame Danièle OBER a fait une demande de dégrèvement de Taxe Foncière en ce qui concerne sa propriété, sise 34 rue de Zillisheim à HOCHSTATT, suite à un classement de celle-ci, par le PPRI, en zone inondable.

La Commission Communale des Impôts, consultée à cet effet, a, dans sa séance du 02 avril 2009, émis un avis défavorable à cette demande.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal, à qui il appartient, aujourd'hui, de se prononcer, que la mise en place d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation n'est que la formalisation, sur le plan de la réglementation préventive, d'une situation de risques connus.

Elle ne peut conduire, en elle-même, à une minoration des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

- décide de suivre l'avis de la Commission Communale des Impôts Directs et de ne pas donner suite à cette demande.

4.5. Vente de terrain : Ancien terrain de football

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux, l'acquisition, par la Commune, de terrains achetés à l'ASH et à Madame SMYKLA.

Conformément aux engagements pris et à la convention signée avec l'ASH, le produit de la revente de ces terrains servira pour le financement d'un nouveau terrain de football et d'un bâtiment vestiaires-douches.

Un appel à candidatures a été lancé pour l'aménagement de cette zone en octobre 2007.

Par délibération prise en date du 19 mai 2008, le Conseil Municipal décidait de retenir le projet de la Société SODICO de MULHOUSE et chargeait Monsieur le Maire de la négociation du protocole de cession.

Pour réaliser cette opération immobilière, la Société SODICO est entrain de se constituer en Société Civile Immobilière, dénommée la SCI du Stade.

Monsieur le Maire soumet le projet d'acte administratif de vente du terrain cadastré section 5 – parcelles 536/158, 537/158, 541/157, 542/157, 544/157, 548/157, ainsi qu'une partie de la parcelle cadastrée section 5 – 540/158, le tout pour une surface de 7 612 m² consenti par la Commune à la SCI du Stade à MULHOUSE, pour un montant de 673 000 € (Six cent soixante treize mille euros).

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis des Domaines,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
et en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- autorise la vente du terrain cadastré section 5 – parcelles 536/158, 537/158, 541/157, 542/157, 544/157, 548/157 et une partie de la parcelle cadastrée section 5 – N° 540/158 d'une surface totale de 7 612 m², à la SCI du Stade pour un montant de 673 000 € (Six cent soixante treize mille euros).
- charge Monsieur Matthieu HECKLEN, 1^{er} Adjoint au Maire, de signer l'acte administratif de vente et toute pièce afférente à cette opération.

4.6. Programme des travaux d'exploitation et des travaux patrimoniaux ONF – Exercice 2010

Pour 2010, l'ONF a programmé des travaux d'exploitation (avec état prévisionnel des coupes), ainsi que des travaux patrimoniaux (maintenance, sylviculture, infrastructure et accueil du public pour information) au sein de la forêt communale de HOCHSTATT.

Cette programmation de travaux doit être au préalable soumise au Conseil Municipal.

Monsieur HAENLIN s'interroge quant à la meilleure période pour procéder au broyage du bois destiné à la chaufferie-bois. En effet, il lui semble plus judicieux de procéder à cette opération courant de l'été, afin d'éviter tous les problèmes liés à l'humidité.

Parallèlement, il fait observer, au vu de la prise en compte des futures installations de l'EHPAD de l'Oeuvre Schyrr, le risque d'un problème de stockage.

Monsieur LOCHER, suite à une réunion du SIGFRA, précise qu'il y a une réelle stagnation des prix de vente du bois.

Il informe le Conseil Municipal que le SIGFRA, à l'occasion de ses 40 ans, offre un arbre à ses communes adhérentes ; en l'occurrence, un tilleul, qui sera planté aux abords de la zone sportive.

Monsieur le Maire évoque la visite de la chaufferie-bois à l'initiative du « Pays du Sundgau », par une délégation composée entre autres d'élus de la région.

Au vu de l'exposé qu'il a préparé, il note que, grâce à cette infrastructure, la Commune a réalisé une économie de chauffage de 18 000 € au niveau du budget de fonctionnement de l'Ecole Maternelle.

Le Conseil Municipal,
après délibération,
à l'unanimité,

- autorise la réalisation des programmes des travaux d'exploitation et patrimoniaux présentés par l'ONF ;
- délègue Monsieur le Maire pour signer les bordereaux de retour.

4.7. Information

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'appuyer les personnes qui apportent des soins à des chats sans maîtres dans le village, mais aussi afin d'éviter une prolifération de ces animaux, il a accepté que la Commune prenne à sa charge les interventions de castrations et de stérilisations.

A ce jour, le Dr SAECKINGER a facturé 15 opérations pour un montant total de 690,-€.

5. Compte rendu de délégation

En application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prestations suivantes ont fait l'objet d'une commande.

5.1. Eclairage public pour les rues Haenlin et de Zillisheim

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au devis N° 564159 du 13 octobre 2009 établi par la Société COMAFRANC de CERNAY, une commande a été passée pour l'achat de matériel d'éclairage public pour

- la rue de Zillisheim pour un montant H.T. de 5 452,70 €, soit 6 521,43 € TTC
- la rue Haenlin pour un montant H.T. de 5 036,- €, soit 6 023,06 € TTC.

5.2. Illuminations de Noël

L'achat de 6 guirlandes raccordable, composées de 100 leds blanches auprès de la société ITC Illumination de VITROLLES pour un montant TTC de 235,85 €

6. Travaux

6.1. Branchements EDF pour le bâtiment vestiaires – douches

Monsieur le Maire présente le devis d'ERDF – ILLZACH, pour le raccordement du bâtiment Vestiaires-Douches au réseau électrique.

Celui-ci s'élève à 4 317,49 € TTC.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- décide de confier les travaux de raccordement du bâtiment Vestiaires-Douches au réseau électrique pour un montant HT de 3 609,94 €, soit 4 317,49 € TTC ;
- charge Monsieur le Maire de signer le devis et tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

6.2. Rénovation de l'Eglise : choix du maître d'œuvre

Lors de la dernière réunion du Conseil de Fabrique, la paroisse et l'association des Amis de l'Orgue ont fait part à Monsieur le Maire de leur souhait de réaliser des travaux de rénovation de l'orgue et des peintures intérieures.

Des travaux d'étanchéité de toiture sont indispensables, ainsi que le remplacement de la zinguerie.

Cette opération est à programmer sur plusieurs années.

Pour permettre sa réalisation, Monsieur le Maire suggère que la Commune en assure la maîtrise d'ouvrage, étant entendu que la prise en charge du coût de ces travaux se fera selon les règles de droit.

Monsieur le Maire propose donc, de lancer un appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
et en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- décide la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation de l'église par la Commune ;
- autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre.

6.3. Réhabilitation d'une ancienne décharge : choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que sur le ban communal existe une ancienne décharge.

Aujourd'hui, celle-ci n'est plus en fonction.

Il propose de la renaturer et afin d'obtenir une aide du Conseil Général, explique qu'il appartient à la Commune de désigner un maître d'œuvre afin de réaliser un programme de travaux.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- décide la renaturation de l'ancienne décharge communale ;
- décide que la Commune soit maître d'ouvrage de cette opération ;
- autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation quant au choix d'un maître d'œuvre.

6.4. Enfouissement réseau câble – Rue Haenlin prolongée

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Haenlin, et, plus particulièrement en matière d'enfouissement des réseaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le devis proposé par la Société Numéricâble de MULHOUSE qui, pour l'ensemble des travaux, s'élève à 2 305,03 € HT, soit 2 756,82 € TTC.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- décide de confier les travaux à la Société Numéricâble de MULHOUSE pour un montant HT de 2 305,03 €, soit 2 756,82 € TTC ;
- charge Monsieur le Maire de signer le devis présenté.

6.5. Construction d'un bâtiment Vestiaires-douches – Branchement Réseau Adduction d'Eau

Dans le cadre de cette opération, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité qu'il y a de procéder à l'installation de deux regards, l'un de décantation et l'autre de comptage AEP.

Suite aux devis établis par l'entreprise ATP de HEIMSBRUNN,

- d'un montant de 4 400 € HT, soit 5 262,40 € TTC pour la fourniture et la pose d'un regard de décantation ;
- d'un montant de 6 870,- € HT, soit 8 216,52 € TTC pour la fourniture et la pose d'un regard de comptage AEP ;

il a été donné ordre de service à l'entreprise ATP de HEIMSBRUNN de procéder aux fournitures et travaux nécessaires.

6.6. Informations

6.6.1. Comptage directionnel, abords de la mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a établi un ordre de service à l'attention de l'entreprise « Atelier du Paysage » afin que celle-ci réalise son étude sur l'aménagement des abords de la mairie, et que d'ici la fin du mois de janvier 2010, il ait la possibilité de travailler sur cette esquisse.

Il précise que le comptage effectué a permis de relever quasiment le même nombre de passage de véhicules (800) tant au niveau de la rue de Zillisheim, que de la rue de la Chapelle.

Etant entendu que certaines voitures passent plusieurs fois.

Pour l'anecdote, il relève que 85 % des véhicules comptabilisés étaient en excès de vitesse.

6.6.2. Avancement des travaux rue Haenlin prolongée

Les travaux sont en cours.

La mise en place des réseaux secs est presque terminée.

Le maître d'œuvre, la Sté IVR, a adressé une lettre de réclamation à l'entreprise SARMAC, l'enjoignant à reprendre certains travaux qui n'avaient pas été effectués en conformité avec le cahier des charges.

Ceux-ci seront exécutés à compter du 16 novembre 2009.

6.6.3. Avancement des travaux Bâtiment Vestiaires – Douches

Les travaux afférents à cette opération ont débuté le 06 novembre dernier, les fondations ayant été coulées aujourd'hui.

6.6.4. Avancement des travaux Terrain de foot.

Le programme est en voie d'achèvement.

Monsieur le Maire indique que les garde-corps seront posés au courant de la semaine du 16 novembre 2009.

Au printemps 2010, seront programmés des travaux destinés à ré-engazonner les abords du terrain, ainsi qu'un plan de plantations.

Il informe également le Conseil Municipal que la Commune a obtenu 5 arbres fruitiers dans le cadre de l'opération « Vivent les Vergers » menée par le Département du Haut-Rhin.

Deux de ces arbres seront plantés à l'école maternelle par les arboriculteurs qui profiteront de l'occasion pour organiser une animation à l'attention des enfants.

Les trois autres iront rejoindre les abords de la zone sportive.

Monsieur le Maire profite de ce point pour évoquer le devis fourni par l'entreprise RICHERT de RUMERSHEIM LE HAUT, d'un montant HT de 2 362,50 €, soit 2 492,43 € TTC, pour la fourniture de 5 platanes de type « parasol » qui seront également plantés au niveau de la zone sportive.

7. Personnel

7.1. Modification de l'état des effectifs

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi N° 94-1134 du 27 décembre 1994, portant dispositions statutaires relatives à la FPT ;
- VU le budget primitif 2009 ;
- VU le tableau des effectifs ;

Nature des postes et profils de qualification :

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

le Conseil Municipal décide :

- la création de 3 postes d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe,
- la création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent aux grades statutaires retenus.

Durée de travail afférente aux postes :

Postes à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2010.

Motifs :

La création de ces postes est nécessaire pour :

- pouvoir procéder dès le 1^{er} janvier 2010 à la nomination de Madame Rachel SCHNOEBELEN, suite à sa réussite à l'examen professionnel d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe et à la proposition d'avancement de grade.
- pouvoir bénéficier des 2 postes vacants et nommer en cas de réussite Mesdames Marie-Renée BERTSCH et Josiane SCHNITTER qui se présentent à la session de 2010 de l'examen professionnel d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe ;
- pouvoir nommer Monsieur Didier BURGER, proposé sur le tableau d'avancement 2010, au grade d'Agent de Maîtrise Principal.

Ces nominations n'intervenant qu'après avis de la Commission Administrative Paritaire Compétente.

8. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – Exercice 2008

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2008 présenté par la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH.

Monsieur BADER s'interroge sur le récent regroupement du tri sélectif.

Monsieur le Maire lui répond, qu'au niveau de la collecte, cela a permis d'économiser une tournée et de ne pas avoir d'augmentation au niveau de l'appel d'offres qui avait été lancé.

Monsieur LOCHER indique qu'il est possible de consulter ce rapport via le site internet de la Commune, en passant sur l'onglet « Environnement », puis « Déchets ».

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui ne fait l'objet d'aucune remarque ni réserve.

Ce rapport est à la disposition du public à la Mairie aux heures d'ouverture habituelles.

9. Divers

9.1. Résultat Opération Brioches

L'opération « Brioches 2009 » organisée comme de coutume, annuellement, par l'A.P.E.I. de HIRSINGUE a permis de vendre 558 brioches sur la Commune pour un montant de 3 140,- €.

Dans son courrier, Monsieur HEINIS, le Président de l'APEI remercie les vendeurs bénévoles pour leur efficacité et la population hochstattoise pour sa générosité.

9.2. Remerciements

Des remerciements sont parvenus de la part de :

- Delta Revie de MULHOUSE
- Accord 68 de MULHOUSE
- Les Restaurants du Cœur de RICHWILLER
- La Banque Alimentaire de MULHOUSE
pour la subvention allouée à leur association.

- Madame Yvonne EIBEL
- Madame Antonia HEITZ
pour l'attention témoignée par la municipalité à l'occasion de leur 85^{ème} anniversaire.

- Monsieur et Madame Charles WOLF
- Monsieur et Madame Paul BIENTZ
pour l'attention prodiguée par la municipalité à l'occasion de leurs Noces de Diamant.

- Monsieur et Madame Maurice BRUNSTEIN
pour l'attention témoignée par la municipalité à l'occasion de leurs Noces d'Or.

- Monsieur et Madame Renaud SAUVAGEOT (fille de Brigitte HASSLER)
pour les marques de sympathie témoignées par la municipalité à l'occasion de leur mariage.

9.3. Informations diverses

- Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux sur :
 - l'établissement d'un arrêté municipal interdisant la circulation des véhicules à moteurs en forêt et sur les chemins ruraux.
 - la possibilité d'offrir des denrées alimentaires pour la Banque Alimentaire durant la semaine du 23 au 28 novembre 2009.
 - le déroulement de la cérémonie de commémoration du 11 novembre qui aura lieu ce mercredi à 11 h 00.
 - les décorations de Noël qui seront illuminées le même jour que se tiendra le Marché de Noël, organisé par l'AOSÉ, à savoir le 27 novembre prochain à 17 heures.
En plus de l'allumage des lumières, simultanément les cloches de l'église retentiront dans le village.
 - le dépôt d'une gerbe pour le 65^{ème} anniversaire de la Libération de HOCHSTATT, place de la Libération le 25 novembre prochain à 11 heures.
 - la pose de la 1^{ère} pierre de l'EHPAD Schyrr prévue le 25 novembre 2009 à 14 heures.
 - l'opération de plantation d'arbres à l'Ecole maternelle avec la participation d'arboriculteurs qui se déroulera la 1^{ère} quinzaine du mois de décembre.

- Monsieur FRANZAK s'élève contre les rumeurs fomentées par certaines personnes sur le soi disant faible niveau scolaire des enfants de HOCHSTATT à l'école primaire, et, de ce fait une recrudescence de demandes de scolarisation au Collège Episcopal de ZILLISHEIM.

Pour Monsieur le Maire, il s'agit là d'un faux problème, estimant que si les parents scolarisent leurs enfants dès le CM2 à ZILLISHEIM, c'est surtout pour éviter, au moment de l'inscription pour l'entrée en 6^{ème}, d'avoir à essuyer un refus.

Monsieur HECKLEN précise, qu'en ce qui concerne les différents tests qui ont été effectués, au vu des résultats, les enfants de la Commune n'étaient pas plus mal lotis que d'autres Quant à savoir s'il existe des problèmes d'un point de vue pédagogique, il explique que le Conseil Municipal n'est pas habilité à en juger.

- Monsieur LOCHER informe le Conseil Municipal de la 1^{ère} réunion prévue le mardi 24 novembre 2009 à 19 heures, pour la préparation du prochain « Messenger ».

Il précise, qu'en ce qui concerne l'impression du magazine, il a déjà demandé 2 devis.

Enfin, il évoque le basculement d'Illicoweb vers un serveur plus puissant, permettant une offre plus importante de services qui s'est déroulé dans la nuit du dimanche 8 au lundi 09 novembre 2009.

- Restant dans le domaine de l'informatique, Monsieur le Maire rappelle que des élus vosgiens l'ont informé qu'ils se sont inspirés du site internet de HOCHSTATT pour construire leur propre site.

- Monsieur HAENLIN demande où en sont les travaux de sécurité au niveau des sorties des venelles.

Monsieur le Maire lui répond que ceux-ci sont en cours.

Monsieur HAENLIN explique qu'au niveau du contournement du terrain de foot, le chemin est raviné.

Monsieur le Maire est conscient du problème et suggère la réalisation d'un fossé, canalisant ainsi les écoulements d'eau.

Monsieur HAENLIN interroge Monsieur le Maire quant à l'accès aux parcelles situées derrière la propriété de Monsieur BADER. Il a également constaté le stationnement gênant récurrent d'une voiture.

Monsieur le Maire lui répond que les questions d'accès posent problème, lequel sera vraisemblablement porté devant le Tribunal le 18 novembre prochain.

Monsieur HAENLIN suggère qu'un nettoyage des fossés près du ponton soit effectué.

Enfin, il insiste sur la recrudescence de sangliers.

L'information sera transmise aux chasseurs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 21 heures 20.

Le Maire,
Michel WILLEMANN

